

SUJET D'ACTUALITÉ

LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN COUP D'ÉTAT CONTRE LA DÉMOCRATIE

De nouveau le Président de la République vient d'annoncer les grandes lignes d'une réforme qui lui tient à cœur, celle de la réforme des institutions territoriales, autrement dit des collectivités locales (Communes, intercommunalités, Conseils Généraux et Conseils Régionaux), avant même que son projet ne soit mis en débat devant les parlementaires.

Pour l'Info des Communistes du Calvados, Claudine Carin(*) a répondu à quelques questions.

Pourquoi une telle réforme ?

Nicolas Sarkozy continue son travail de destruction de l'organisation territoriale française : 36 000 communes (gages de liens forts de proximité entre les citoyens et leurs 500 000 élus), intercommunalités (EPCI), pays, syndicats intercommunaux, 95 départements métropolitains, 22 régions. Une organisation qui s'est construite dans le respect des valeurs de la république et qui fait de l'originalité française, un gage de démocratie.

C'est la destruction des collectivités locales, héritage de la révolution française, qui est programmée sous les faux prétextes de réduction des dépenses publiques, et de la redondance des interventions entre les différentes collectivités.

En fait, il s'agit ni plus ni moins de museler la démocratie, de mettre un frein aux politiques mises en place pour satisfaire les besoins fondamentaux de nos concitoyens, de libéraliser les services à la population par une privatisation des missions de service public. Cela concerne tous les services de proximité répondant aux besoins des habitants, tels par exemple les cantines dans les écoles, la protection maternelle et infantile, les services aux personnes âgées, les gardes d'enfants dans les crèches, les animations de loisirs, la culture, etc.,...

Il s'agit d'éloigner les citoyens des pouvoirs de décision, de mettre un frein à la décentralisation par **un retour à un centralisme étatique**, à une concentration des pouvoirs antidémocratiques entre les mains d'un Etat au service des puissances industrielles et financières.

Cela, Nicolas Sarkozy l'a lui-même dévoilé le 22 juin dernier. Il s'agit, dit-il, de faire des économies dans 3 domaines : le service public et la fonction publique, la protection sociale et les collectivités territoriales.

Cette réforme est-elle uniquement une réforme technique ?

Non. Il s'agit de la mise en œuvre du volet le plus important du programme de Sar-

kozy : rompre avec le modèle français issu de la résistance, un modèle né de la Révolution et de la fondation de la République.

La démocratie est incompatible avec son projet : un Président tout-puissant, au service des affaires et de la finance.



Cette réforme est un projet politique pour une autre société, une société au service du capital, sous l'autorité exclusive du chef de l'État. Pour parvenir à ses fins il s'est fixé 6 objectifs :

1. inscrire les collectivités dans la Réforme Générale des Politiques Publiques en les transformant en institutions administratives, sous le contrôle de l'État ;
2. faire de l'État à la fois le pilote des finances locales et le décideur au niveau des dépenses ;
3. faire contribuer les collectivités à l'allègement des charges de l'État pour que celui-ci puisse continuer sa politique de cadeaux fiscaux : toujours plus d'argent pour les riches ;
4. casser le statut public territorial pour faire baisser le nombre de salariés et leurs salaires ;
5. transférer la majeure partie de la manne financière vers le secteur privé ;
6. regagner des régions et des départements en modifiant le mode de scrutin.

Il s'agit d'une stratégie ultra-capitaliste destinée à maintenir les privilèges de quelques-uns et d'y faire participer les collectivités locales et les contribuables.

Que penser des arguments avancés pour justifier la réforme ?

Sarkozy avance deux types d'arguments.

⇒ Tout d'abord, il prétend que notre organisation territoriale serait trop coûteuse. Il affirme qu'il y aurait :

- **trop de collectivités locales.**

Or ces collectivités locales sont, pour les citoyens, les lieux de proximité pour répondre à leurs besoins de vie quotidienne

- **trop d'élus.**

Or, dans leur grande majorité, ce sont des bénévoles et, en l'absence d'un véritable statut de l' élu, nombreux sont ceux qui ne perçoivent aucune rémunération. Le coût des indemnités des élus des collectivités locales est minime et représente seulement environ 0,04% des budgets de fonctionnement des collectivités territoriales !

⇒ Ensuite, il assène l'idée «du mille-feuille», prétendant que trop de collectivités interfèrent sur les mêmes politiques.

De quoi s'agit-il ? des politiques dites à financements croisés, sans lesquelles de nombreuses réalisations importantes pour les communes ne pourraient se faire. Elles permettent à chacune des institutions sollicitées d'intervenir financièrement, selon ses compétences.

Sans doute faut-il clarifier les compétences de chacune des collectivités. Mais faut-il, comme le fait le projet Sarkozy, mettre en cause les financements croisés qui ne concernent en fait, qu'environ 10% des actions engagées par les communes ? .../...

(*)Membre du Conseil Départemental du PCF14, Vice Présidente du Conseil Régional Nord-Pas de Calais jusqu'en 2004, Vice Présidente de l'ANECR jusqu'en 2008.

Quelles sont les lignes directrices de la réforme ?

- poursuivre la libéralisation de l'économie en privatisant les services aujourd'hui mis en œuvre par les collectivités.
- ouvrir des marchés nouveaux aux entreprises et augmenter leurs profits.
- entreprendre au niveau local ce qui est en cours de réalisation avec les services publics nationaux tels La Poste, l'Hôpital, l'Education Nationale, ...
- construire une nouvelle organisation avec des collectivités qui auront toutes une seule et même fonction : valoriser le capital par la mise en concurrence des territoires qui doit devenir le "moteur du développement local". Cela passe par une recentralisation des décisions.
- poursuivre la réforme de la fiscalité locale en abaissant la contribution locale des entreprises par la suppression de la taxe professionnelle, alors qu'elles sont les bénéficiaires des équipements publics mis en place par les collectivités.
- compenser la perte de la taxe professionnelle par une charge accrue sur les ménages.

Quels sont les axes conducteurs pour sa mise en œuvre ?

1. une réorganisation des collectivités imposées par l'État
2. une aggravation des déséquilibres territoriaux
3. la fin du maillage communal
4. un mode de scrutin complexe et anti-démocratique
5. un renforcement des intercommunalités
6. une asphyxie financière des collectivités.

Quels sont les principaux éléments clés de la réforme ?

1- La création de conseillers territoriaux

Selon le projet, "le Conseil Régional est composé de conseillers territoriaux qui siègent dans les conseils généraux des départements faisant partie de la Région."

Les 2 institutions (le département et la région) n'ayant pas les mêmes compétences mais des compétences complémentaires (le département à vocation sociale - RSA, handicapés, personnes âgées, etc... - et agissant dans la proximité, la Région dans le cadre de l'aménagement écono-

mique du territoire), il est inévitable que cette double compétence des conseillers territoriaux bénéficiera à la Région directement sous la houlette du préfet dont la fonction se trouve renforcée comme garant de la mise en œuvre des politiques de l'État.

La fusion des deux institutions n'est pas explicitement prévue, mais dans le cadre de la constitution d'une Europe des Régions, la fusion des Régions est inéluctable. Ainsi en est-il de la fusion annoncée par Sarkozy de la Haute et de la Basse Normandie, sans aucune concertation avec les élus concernés et encore moins avec la population. Ne sera-t-il pas judicieux de réfléchir à la proposition d'un référendum populaire, seul moyen démocratique permettant aux habitants de ces deux Régions de se prononcer sur leur avenir ?

Le nombre d'élus serait divisé par 2. Sous couvert d'économie, il s'agit, en fait de diminuer le nombre de représentants du peuple afin de mieux éloigner le citoyen des pouvoirs de décisions.

Ces conseillers seraient élus pour 80% au scrutin uninominal à un tour et pour 20% à la proportionnelle. Cela conduirait à la bipolarisation de la vie politique dont l'objectif est de museler la démocratie représentative.

2- Une nouvelle organisation des collectivités dans les territoires

La création des "**métropoles**" qui sont des établissements publics de coopération intercommunale, regroupant plusieurs communes dans un périmètre de 450 000 habitants.

Ces **métropoles** sont destinées à concentrer sur leur territoire les forces économiques, laissant les autres territoires à l'abandon.

En l'état actuel du projet, ces métropoles ne concernent qu'un nombre limité de grandes agglomérations.

Néanmoins elles sont appelées à se développer, devenant de véritables collectivités territoriales, dont les membres (les conseillers communautaires) seront élus au suffrage universel direct.

Ce sont les préfets qui détermineront les contours de ces intercommunalités, et ce, **avant 2011**.

D'autre part, des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunal) seront des établissements à fiscalité propre.

Les conseillers communautaires seront désignés, dès les prochaines élections municipales dans les communes de 500 habitants et plus, au suffrage universel direct en même temps que les conseillers municipaux par la technique dite du "fléchage", c'est à dire identifiés sur les listes municipales soumises au vote des électeurs dans les communes.

On voit apparaître la possibilité de création de "**nouvelles communes**" à fiscalité propre reprenant les attributions des communes membres de la structure précédente (communautés de communes en particulier).

Ainsi la "**nouvelle commune**" pourra être divisée en "communes déléguées" correspondant aux anciennes communes, dont la seule responsabilité restant à charge sera le service des actes civils (enregistrement des naissances, décès, mariages,...).

Il s'agit bien d'une étape vers la disparition progressive des 36.000 communes et des élus qui y siègent, et qui constituent encore à ce jour, la base vivante de notre démocratie. C'est la participation citoyenne qui disparaît ! Quel sera le poids des délégués des communes rurales, minoritaires, à côté des représentants des villes-centre ?

Une nouveauté concernant le **mode d'élection dans les communes de 500 à 3499 habitants** : le remplacement du "panachage", par un scrutin de liste à 2 tours "sans adjonction ni suppression de noms".

3- Les compétences

Les compétences de chacune des institutions sont définies par la loi. Elles perdent la "**compétence générale**", c'est à dire la possibilité d'initier leur propres politiques dont l'objectif est de pouvoir répondre aux besoins de la population. Cela représente environ 20% des budgets, librement utilisés pour des politiques sociales prioritaires (crèches, aide au transport des salariés, aide aux salariés en lutte, la culture, le sport, etc...) cela donne une souplesse indispensable pour répondre aux besoins des populations. .../...



Seules les communes conserveraient cette compétence. Mais que pourront-elles en faire sans moyens financiers : la suppression de la taxe professionnelle (impôt sur les entreprises) leur coupant les vivres ! Quelle alternative alors : augmenter la taxe d'habitation, c'est à dire l'impôt sur les familles ?

Qu'en serait-il des finances locales ?

La suppression de la taxe professionnelle prévue dans la loi de finance 2010 prive les collectivités locales de leur principale ressource financière (elle représente à ce jour environ 50% des ressources fiscales des collectivités territoriales). Elle sera équilibrée en 2010 par une compensation relais de la part de l'État au moins égale au montant de la taxe professionnelle avant la réforme. Qu'en sera-t-il ensuite ?

Si les EPCI à fiscalité propre et les communes doivent conserver la liberté de fixer le taux de la "cotisation locale d'activité", les départements et Régions, qui n'auront qu'à gérer les politiques de l'État, seront dessaisis de tout pouvoir fiscal, .

Mais il est clair que face à la disparition des ressources fiscales provenant des entreprises, dans bien des cas on peut s'attendre à un report massif de la charge sur les ménages.

De plus, le projet prévoit la disparition des financements croisés des réalisations des collectivités locales qui devront apporter au moins 50% sur leurs fonds propres. C'est ainsi la disparition programmée de toute intervention en direction des populations qui en ont le plus besoin.

Actuellement, les ressources financières des collectivités proviennent pour 48% des ménages et 52% des entreprises. Avec la réforme, la proportion sera ramenée à 75% pour les ménages et 25% pour les entreprises.

Des réformes sont-elles souhaitables ? Lesquelles ?

Oui ! La société change, les institutions doivent s'adapter et répondre à ces changements.

Aujourd'hui, la demande de participation, de **démocratie** apparaît avec force. L'exemple en est la mobilisation populaire pour le maintien du service public de la Poste.

C'est pourquoi nous revendiquons un développement sans précédent de la démocratie. Cela veut dire des élections à la proportionnelle, une véritable parité, le droit de vote et d'éligibilité pour les citoyens étrangers. Cela veut dire aussi la mise en œuvre de la démocratie participative avec le droit de pétitionner et le référendum d'initiative populaire.

Nous proposons des collectivités toujours plus proches, plus utiles et plus efficaces pour satisfaire les besoins des habitants.

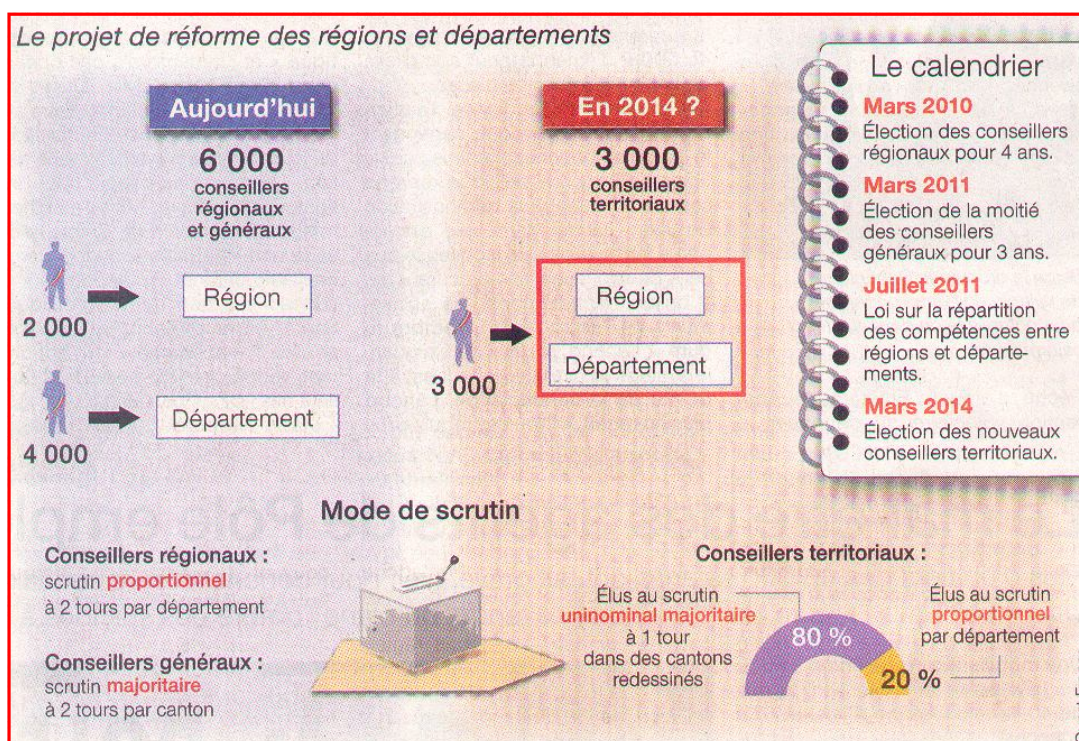
économique et sociale, financer les investissements relevant de l'intérêt général et couvrir les besoins des territoires que les logiques du marché ne veulent plus assurer.

Quelle conclusions ?

Nous devons tout mettre en œuvre, avec les citoyennes et les citoyens, pour mettre en échec ce projet.

Sarkozy et ses amis comptent sur la reconquête des régions par la droite en 2010 afin de disposer de plus d'atouts pour mettre en œuvre ces néfastes projets et conserver le pouvoir pendant des décennies.

C'est l'un des enjeux des prochaines élections régionales.



Pour cela, le maintien de la **compétence générale** est un impératif : la collectivité doit avoir les moyens de choisir ce dont elle veut s'occuper. C'est la garantie d'une politique de proximité qui demande bien sûr de renforcer l'autonomie financière et administrative des collectivités. Cela impose que soit mis en place un véritable statut de l'Elu lui permettant d'assurer ses responsabilités.

Autonomie financière signifie mise en œuvre d'une **fiscalité juste** s'appuyant d'une part sur la richesse créée par les entreprises et d'autre part tenant compte des revenus des familles pour la taxe d'habitation.

Un **pôle public financier** doit être créé pour intervenir efficacement dans la vie

Face à un tel projet, un large débat public et citoyen est indispensable. Comme en 2005 sur le TCE, **un référendum** sur l'organisation des institutions françaises et des territoires s'impose.

La vraie question, c'est : « quelle réforme répondant aux besoins des populations, articulant démocratie sociale et territoriale afin de promouvoir un nouveau type de développement social, économique, environnemental et citoyen, porteur d'une large solidarité entre les territoires, de nouveaux droits aux citoyens, de nouveaux moyens d'action et de financement aux différents échelons territoriaux? »

Document de référence : « Une VIème République Sociale et Démocratique »